

Le vingt et un juin deux mille dix-huit, CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du vingt-huit juin deux mille dix-huit qui ouvrira à dix-huit heures à la Mairie. **ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 AVRIL 2018 – INFORMATIONS SUR LE PROJET FIDUCIM A L'ARRIERE DE LA MAIRIE ET PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC L'OPSOM – PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE D'AULT ET DE TRANSFERT DU RECOUVREMENT DE L'IMPOT DE AULT ET FRIVILLE-ESCARBOTIN VERS LA TRESORERIE D'ABBEVILLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 : VOTE D'UNE MOTION – POINT SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ( PRE-AFFECTE) – COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918 – FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET – EVOLUTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUITE A LA LOI NOTRe – QUESTIONS DIVERSES (CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE D'UN GARAGE CITE RIQUIER, REMBOURSEMENT DE FRAIS AU COMITE DES FETES, REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT COMMUNAL) – COMMUNICATIONS DIVERSES.**

Le Maire,

### **SEANCE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LELEU, Maire.

Etaient présents : M LELEU Jean-Jacques, Mme BEURAIN Sylviane, Mme BELPAUME Diane, M ROGNON Jean- Marc, Mme LEULIETTE Annie-Claude, M LELEU Alain, Mme LEULIER Delphine, M BOCLET Julien, Mme LECOMPTE Jennifer, Mme BLERY Frédérique, M DORE René, Mme HUMEL Dany et M DELIGNIERE Alain.

Excusés représentés : M TAVERNIER Xavier (pouvoir à Mme BEURAIN), M MOUILLARD Jacky (pouvoir à Mme BLERY), Mme ALLARD Marie-Claude (pouvoir à M DORE).

Absents : M POISSON Pascal et Mme QUENNEHEN Marie

Secrétaire de séance : Mme LECOMPTE Jennifer

## **I : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 AVRIL 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2018 est approuvé avec une abstention – Mme BLERY - absente à la réunion.

## **II : INFORMATIONS SUR LE PROJET FIDUCIM A L'ARRIERE DE LA MAIRIE ET PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC L'OPSOM**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un compromis de vente a été signé le 13 mars 2017 entre la commune et la société FIDUCIM portant sur un ensemble de terrains situés à l'arrière de la Mairie pour la réalisation d'un programme immobilier à usage d'habitation.

Monsieur le Maire fait savoir que depuis, ce dossier n'a connu aucune évolution malgré de nombreuses relances, qu'il apparait que la société FIDUCIM ne souhaite plus donner suite, que face à cette situation préjudiciable pour la commune, il a, dans un premier temps, pris contact avec l'ODA qui n'a pas souhaité prendre cette nouvelle affaire ayant un planning bien rempli.

Puis, l'OPSOM a été sollicité à son tour en vue de reprendre ce projet.

Ainsi, après plusieurs rencontres avec la Directrice Générale et le Directeur de l'Habitat, et après étude, l'OPSOM a transmis une proposition de partenariat.

Celle-ci consiste à réaliser une opération d'aménagement intégrant la réalisation de 8 lots libres d'une surface moyenne de 560 m<sup>2</sup>, la création d'un parking à vocation Mairie de 20 places et la réalisation d'un programme de logements sociaux (PLUS PLAI) soit 24 logements partagés entre des Types II et des Types III.

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, il est proposé la mise en place d'une convention de mandat. Celle-ci permettra de définir la prise en charge de l'opération d'aménagement pour le compte de la commune et la réalisation du programme de logements sociaux pour le compte de l'OPSOM.

L'OPSOM se propose d'avancer les frais d'étude propres à cette opération d'aménagement. A l'issue du permis d'aménager accepté et de l'attribution des travaux VRD, un bilan financier sur coût travaux sera présenté pour définir le prix de revient définitif des lots et le prix du foncier propre à la réalisation de ce programme de 24 logements. La réalisation de ces 24 logements sera conditionnée au conventionnement de ces derniers par les services instructeurs de l'Etat.

Au vu de son calendrier actuel, l'OPSOM pourrait envisager une demande de programmation courant 2020.

Après accord du conseil municipal, l'OPSOM engagera une délibération lors de son conseil d'administration validant ce principe de réalisation d'un programme d'aménagement et de construction de logements sociaux avec la mise en place d'une délégation de mandat maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que l'achat du foncier par l'OPSOM, , soit une emprise de terrain de 8 748 m<sup>2</sup>, se ferait moyennant la somme de 125 000 € TTC.

Ceci exposé, et après toutes explications utiles, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette proposition de partenariat.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
CONSIDERANT que cette proposition de partenariat avec l'OPSOM présente un réel intérêt communal en permettant l'aménagement de ce secteur situé en centre-bourg, dans la continuité du lotissement Jaurès/Zola précédemment réalisé,

- ACCEPTE ladite proposition ;
  
- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les échanges avec l'OPSOM et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Monsieur DORE souligne que le montant de la vente doit servir au remboursement du prêt court terme de 151 000 € souscrit pour les travaux de la friche BRICARD.

Les projets TRADIM et maintenant FIDUCIM n'ayant pas abouti, il demande au Maire comment il envisage l'avenir quant à ce remboursement si ce nouveau partenariat venait à échouer.

Monsieur le Maire répond qu'une somme de 50 000 € a été provisionnée cette année au budget par précaution, que de toute façon l'on n'a pas d'autre choix.

### **III : PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE D'AULT ET DE TRANSFERT DU RECOUVREMENT DE L'IMPOT DE AULT ET FRIVILLE-ESCARBOTIN VERS LA TRESORERIE D'ABBEVILLE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 : VOTE D'UNE MOTION**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la motion suivante :

« Face à la menace de fermeture de la Trésorerie d'Ault et de transfert du recouvrement de l'impôt de Ault et Friville Escarbotin vers la trésorerie d'Abbeville au 1<sup>er</sup> janvier 2019, alors  
- que nombre d'habitants du Vimeu sont déjà fragilisés par des facteurs socio-économiques : taux de chômage élevé, manque de mobilité, fracture numérique ;

- que ces mêmes populations sont en attente de conseils, d'informations pour les démarches administratives, demain, ces transferts seraient à nouveau perçus comme le signal d'un nouvel abandon d'un service de proximité indispensable sur nos territoires ruraux ;
- que la concertation des élus, préalable à toute réforme engageant l'avenir des territoires n'a pas eu lieu ;

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni en séance publique le jeudi 28 juin, à l'unanimité des membres présents :

- S'OPPOSE à cette fermeture et à ces transferts ;
- DEMANDE à Monsieur le Directeur des Finances Publiques d'engager, au plus vite, avec les élus des communes relevant de la Trésorerie de Ault et celle de Friville-Escarbotin la concertation nécessaire à la prise en compte des problèmes de nos populations. »

Monsieur le Maire fait savoir qu'une réunion sur le thème des finances publiques a été dernièrement organisée à Abbeville en présence de Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des comptes publics, qu'il a été le seul à interpeller le Ministre en fin de réunion sur le problème de fermeture des trésoreries dans la Somme, et particulièrement dans le Vimeu.

Monsieur BOCLET pense qu'il faudrait profiter de la réunion de ce jour pour voter de la même manière une motion contre la décision prise par Monsieur SOMONT, Président du Conseil Départemental, de fermeture de 3 collèges de la Somme, dont celui de Feuquières-en-Vimeu, fermetures qui semblent non étudiées et abusives, même si pour le moment et devant la réaction des parents d'élèves et des élus, cette décision fait l'objet d'un report.

Monsieur DELIGNIERE estime que cette mesure, si elle était mise en œuvre, poserait de gros problèmes pour l'organisation des transports et engendrerait une pollution supplémentaire puisque davantage de cars circuleraient.

Monsieur DORE fait remarquer qu'il y a 3 collèges aux 3 Villes Sœurs; il se demande pourquoi ne pas les regrouper si ce sont les économies qui sont recherchées.

Monsieur le Maire estime que tout cela est politique.

Après discussion et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, donne son accord pour voter une motion contre ces fermetures, souhaitant la rénovation du collège Gaston Vasseur pour l'accueil et la réussite scolaire de tous les élèves du Vimeu.

#### **IV : POINT SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Madame BEAURAIN, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, donne lecture du bilan financier des activités périscolaires pour la période de septembre 2017 à fin mai 2018. Celui-ci fait apparaître un coût de revient pour la commune de 5 492,14 €.

Le total des dépenses de personnel se chiffre à 17 664,74 €, comprenant les vacances de 4 animateurs, la rémunération des intervenants extérieurs pour les activités Echecs - Théâtre- Danse - Informatique, ainsi que le salaire de 4 agents communaux affectés à ce service.

Les recettes s'élèvent à 12 172,60 € avec la participation des parents et la subvention de la CAF.

Ce service donne toute satisfaction aux familles et sera reconduit pour la prochaine année scolaire.

Concernant les écoles, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré récemment le prestataire en charge du parc informatique pour des problèmes de fonctionnement des ordinateurs portables installés au groupe Jean Gaudier, qu'après négociations, ce matériel va être renouvelé gratuitement, que 5 tableaux blancs interactifs seront aussi offerts.

#### **V : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ( PRE-AFFECTE)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal en fonction des besoins.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 mars 2018,

Considérant qu'il a lieu de porter certaines modifications, l'Assemblée :

**D E C I D E** à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs du personnel ainsi qu'il suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (pour permettre l'avancement de grade de Mme AVISSE Nicole), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

#### **VI : COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918**

Monsieur le Maire fait savoir que pour célébrer le centenaire de l'armistice de 1918, la commune organisera diverses manifestations, qu'une enveloppe budgétaire de 5 000 € est prévue pour cela.

Le 8 novembre aura lieu une démonstration de colombophilie de 1918 à 2018 à laquelle seront conviés les enfants des écoles.

Le 11 novembre, un repas sera offert aux habitants par la Municipalité, seules les boissons seront payantes. Monsieur TAVERNIER sera chargé des préparatifs.

Deux expositions comportant chacune 10 panneaux sur le thème de la Première Guerre Mondiale ont déjà été commandées pour un coût de 1 300 €.

Madame LEULIETTE suggère de se rapprocher de la bibliothèque départementale qui peut mettre gratuitement à disposition des supports d'informations.

Madame BLERY rappelle qu'une exposition à l'initiative du comité des Fêtes avait été mise en place à la Maison pour Tous en 2014 conjointement avec l'association des ACPG/CATM ; elle pense que l'on pourrait reconduire cette formule.

Monsieur le Maire répond qu'il semble que Monsieur CHARTIER n'y est pas favorable.

## **VII : FESTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET**

- 13 JUILLET : un repas dansant est organisé dans l'aire couverte à partir de 19 heures avec la participation de DECIBEL ANIMATION;

Les prix sont les suivants :

2 € pour les habitants de Fressenneville, gratuit pour les moins de 12 ans ;

5 € pour les personnes de l'extérieur quelque soit l'âge

Un feu d'artifice sera tiré en soirée sur le stade.

Monsieur le Maire indique que la retraite aux flambeaux est supprimée en raison des incidents qui ont émaillé le défilé 2017.

- 14 JUILLET :

La cérémonie officielle pour la commémoration de la Fête Nationale débutera à 10 H 30 ;

Le défilé partira du parvis de la mairie pour rejoindre le Monument aux Morts.

A partir de 11H30, aura lieu au stade la remise de récompenses aux équipes et clubs sportifs méritants suivie d'un vin d'honneur.

Un repas au prix de 8 € sera proposé le midi par le personnel de l'ALSH, le menu enfant est fixé à 4€.

Le matin, les jeux habituels sont reconduits.

Le montant de l'avance est de 500 €. Monsieur BOCLET accepte d'être régisseur titulaire, Madame LEULIER sera sa suppléante.

L'après-midi, un cours de pétanque sera organisé.

## **VIII : EVOLUTION DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUITE A LA LOI NOTRE**

Suite à la demande de Monsieur VIMEUX, Président du SIAEP du Bois de la Motte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une réunion a été organisée par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE pour présenter aux élus les conséquences de l'application de la loi NOTRe.

En effet, la loi a prévu que la compétence eau potable qui est actuellement transférée par les communes aux syndicats, soit attribuée aux intercommunalités en 2020.

Le devenir des structures syndicales dépend de la volonté des intercommunalités de transférer ou non cette compétence à un syndicat mixte. Les syndicats intercommunaux peuvent être transformés en syndicat mixte ou dissous selon des conditions particulières.

L'exercice de cette compétence doit tenir compte du réseau d'eau potable, et le découpage de ce dernier selon les limites administratives des intercommunalités semble incohérent.

Pour le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE, il faut rappeler que 50 kms de canalisations maitresses desservent deux ou trois intercommunalités, quatre réservoirs alimentent deux ou trois intercommunalités. Par ailleurs, les réservoirs ou forages n'alimentent majoritairement que rarement l'intercommunalité sur laquelle ils se trouvent.

L'exercice de la compétence eau potable par les intercommunalités engendrerait des conséquences néfastes en terme de gestion et de prise de décision, voire du prix de l'eau. Dans ce cas, l'unité de gestion et de décision serait supprimée. Il serait alors nécessaire de créer trois services de l'eau, de décider ensemble des orientations sur les ouvrages communs, de répartir des coûts d'entretien et de renouvellement des ouvrages communs, de mettre en place des procédures d'achat d'eau, de comptage et de répartition des fuites.

Par ailleurs, afin de choisir le mode de gouvernance, il convient de déterminer quelle sera la plus-value pour le réseau d'une gestion par les intercommunalités, mais surtout pour l'abonné qui doit recevoir une eau de qualité en quantité suffisante et à un juste prix.

Aucun point positif pour une gestion par les intercommunalités n'a été soulevé lors de la réunion.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- émet le souhait de conserver une structure dédiée à l'eau sous la forme d'un syndicat mixte ou intercommunal ;
- rappelle que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BOIS DE LA MOTTE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIGNEVILLE ont émis le souhait de fusionner ;
- souhaite que la fusion des syndicats actuels puisse aboutir, afin de garantir l'existence d'une structure pérenne dédiée à la gestion de l'eau potable qui pourra garantir un renouvellement de réseau pour les générations futures.

Monsieur BOCLET qui est délégué au syndicat du Bois de la Motte pense que la fusion entre les syndicats aura lieu et que cela sera une bonne chose.

## **IX : QUESTIONS DIVERSES**

### **- Convention d'occupation à titre précaire d'un garage Cité Riquier**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 03 juin 1994 concernant l'occupation des garages en tôle édifiés Cité Riquier et la convention conclue alors avec les riverains suite à l'achat par la Commune des terrains appartenant aux Ets Guerville Riquier.

Monsieur le Maire explique que Monsieur William HOLLEVILLE qui disposait du garage N° 11 est décédé, que Madame Justine MASSON qui a acheté l'habitation de M HOLLEVILLE sise 32 rue Henri Barbusse serait intéressée pour reprendre la location de ce garage à son compte.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,  
VU la délibération précitée,

donne un accord de principe et autorise Monsieur le Maire à signer avec l'intéressée une convention d'occupation précaire identique à celles précédemment conclues.

La convention passée avec Madame MASSON prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018, moyennant une indemnité basée sur un montant annuel de 29,24 € qui sera révisé le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Concernant ces garages vétustes, Monsieur BOCLET rappelle qu'il avait été envisagé dans le passé de les démonter et de réaliser la même opération de lotissement qu'à l'arrière de la rue Karl Marx, à savoir la vente de parcelles à charge pour les acheteurs d'y édifier un garage suivant un cahier des charges identique pour tous.

Monsieur le Maire répond qu'avant toute chose, il faudrait faire un sondage auprès des occupants actuels pour voir s'ils seraient intéressés par cette formule.

Il faudrait aussi ressortir ce dossier des archives pour vérifier que des problèmes de stabilité du sol ne s'opposent pas à la construction, ce terrain au fond de la cité ayant servi pendant de nombreuses années de dépôt de toutes sortes aux Ets GUERVILLE RIQUIER.

#### **- Remboursement de frais au Comité des Fêtes**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser au Comité des Fêtes de la Commune la somme de 50 € correspondant aux frais d'annonces pour le marché aux fleurs et aux plantes organisé le 8 mai 2018.

#### **- Remboursement de frais à un agent communal**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rembourser à Monsieur Thierry DACHEUX, agent communal, la somme de 124,10 €, soit :

- 88,10 € correspondant aux frais de restauration avancés par l'intéressé à l'occasion d'une formation FCO marchandises suivie à Rouxmesnil- Bouteille (76) du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin ;
- 36 € relatifs aux frais de visite médicale obligatoire pour le renouvellement de son permis poids-lourds.

Ces dépenses ainsi occasionnées seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits à cet effet au budget en section de fonctionnement.



## **X : COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que la compétence voirie sera transférée en totalité à la Communauté de Communes du Vimeu en 2019/2020.

Monsieur BOCLET ajoute que le Département devrait avoir à sa charge la partie trottoirs, ce qui n'est pas le cas habituellement.

- Monsieur le Maire indique :

- que des contrôles de vitesse ont été réalisés par la Gendarmerie, que 180 procès-verbaux ont été dressés pour des dépassements au dessus de 50 principalement rue Henri Barbusse ;

- que ces contrôles seront renouvelés ;

- que des réfections sommaires de chaussée rue Henri Barbusse sont programmées à partir de septembre

- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une invitation leur a été transmise pour la fête des écoles qui a lieu demain.

- Le Conseil Municipal est informé que la démarche d'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels élaboré en collaboration avec le Cabinet NEODYME et le Centre de Gestion de la Somme a fait l'objet de plusieurs séances de travail.

Le document définitif maintenant rédigé et applicable a été validé au terme de la réunion de restitution qui s'est tenue le 28 juin dernier.

Séance levée à 19 H 10